Problèmes de collaboration

Autor(en): **Steinauer, Yvonne**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **91 (1962)**

Heft 7

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1040408

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Problèmes de collaboration

Vigilance des parents

Dans toutes les branches de son programme, l'école s'efforce d'enseigner la vérité, de former et développer le sens moral, d'ouvrir ces jeunes têtes à la connaissance du monde, du beau, de n'apprendre que des choses justes et valables. C'est bien tout cela que la famille attend de l'école, puisqu'elle lui confie son bien le plus cher. L'école a donc le droit d'attendre que l'enfant revenu dans son milieu soit aiguillé dans la même ligne, si l'on veut parler de collaboration. D'où découle pour les parents le strict devoir de veiller à ce que rien ne vienne fausser cette marche vers le bien.

Il s'agit en particulier de surveiller les *conversations* (on parle trop librement devant les enfants, et cela dans les « meilleurs milieux ») ; il s'agit de surveiller les *lectures,* tous ces petits journaux illustrés que s'arrachent les enfants, les livres qu'ils se prêtent ; de ne pas laisser traîner sous de jeunes yeux les magazines que lisent les adultes ; de surveiller *l'emploi du temps* pendant les loisirs, les camarades et l'influence qu'ils prennent ; de ne laisser voir que des *films* dont on est sûr ; de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que les *rencontres* de garçons et de filles en pleine adolescence ne tournent en idylles prématurées qui ne favorisent certes pas les études (et c'est le moins qu'on en puisse dire). Qu'on me permette de rappeler les art. 60 et 61 du règlement scolaire relatifs aux heures de sortie le soir et à diverses interdictions.

A ce propos, il me revient à l'esprit un fait regrettable qui se reproduit chaque année à Carnaval : on voit après 8 heures du soir se promener seules dans les rues, dûment masquées, des fillettes de 12 et 13 ans, donc encore en classe primaire. En ayant reconnu un groupe, j'arrêtai ces fillettes pour leur faire remarquer qu'elles enfreignaient le règlement scolaire. Elles me répondirent triomphalement : « Nos parents nous ont permis de sortir jusqu'à 9 heures et demie. » Que pouvais-je faire, sinon recommander la prudence ? Je fus d'autant plus étonnée qu'il s'agissait de fillettes de bonnes familles. Depuis, je prends mes précautions et j'avertis à temps que je ne veux pas constater de tels faits parmi mes propres élèves. — La patinoire, les matches de hockey, le cinéma parfois sont prétextes à sorties tardives. Si les enfants vont à ces distractions accompagnés de leurs parents, nous n'avons rien à dire, encore que, trop fréquentes, ces sorties les privent de sommeil. Par contre, il est dan-

gereux qu'ils s'y rendent seuls le soir. Ne ferions-nous pas bien, nous, les enseignants, de demander que les contrôles de police prévus par la loi se fassent, à l'entrée des cinémas, dans les bars, les boîtes à jeux, au lieu d'être à peu près inexistants, et surtout, qu'ils soient suivis de l'application des sanctions également prévues par la loi ? Et n'y aurait-il pas là matière à une initiative commune, sur le plan de toute la ville, de la part des groupements paroissiaux ?

Les diverses tâches de surveillance énumérées ici sont, me direz-vous, les devoirs que tous les parents dignes de ce nom s'efforcent de remplir au mieux et je suis parfaitement d'accord avec vous pour reconnaître que ce n'est pas facile. Si je mentionne toutes ces obligations, c'est dans l'idée de démontrer que l'école ne peut réaliser pleinement sa tâche, si son action est contrariée, démolie par la carence, la négligence, les fausses manœuvres de parents oublieux de leur vocation.

Compréhension mutuelle

L'école attend des parents la collaboration, mais aussi une aide que j'appellerais la *compréhension.* L'école n'est pas menée par des robots, mais par des créatures de chair et d'os, qui s'efforcent de s'acquitter au mieux de leurs obligations professionnelles, mais qui sont, comme tous les humains, sujets à l'erreur, à la fatigue, à l'énervement ou éprouvés par des problèmes personnels. C'est pourquoi, chers parents, évitez comme le feu la *critique du maître* devant les enfants. Nous sommes étonnés de constater, dans de bonnes familles bien disposées, comme on critique les maîtres et les maîtresses sans même s'en rendre compte. On échange à table, ou avec des visites, des voisins, des réflexions peut-être justes, peut-être même pas méchantes, mais qui, faites en présence des enfants, donnent à ceux-ci l'agréable impression qu'ils ont le bon droit pour eux, que le maître ne sait pas bien s'y prendre, qu'il a des préférences, qu'il a des défauts, et j'en passe. Il suffit d'une courte réflexion pour que le prestige du maître soit démoli et que l'enfant se sente soutenu. Plusieurs rétorqueront que les maîtres non plus ne devraient pas critiquer les parents devant leurs élèves. Cette remarque est parfaitement juste. Souhaitons que chaque instituteur ou institutrice sache contrôler ses paroles à l'égard des parents de ses ouailles. Souhaitons surtout que les uns et les autres sachent plutôt provoquer courageusement une conversation où, de part et d'autre, on s'efforcera de ne pas s'échauffer, on pourra discuter et comprendre les deux points de vue en présence.

A propos des notes

Un des moments où les parents ont à faire preuve de compréhension, c'est celui, crucial pour quelques-uns, où ils prennent connaissance du *carnet de notes,* et doivent en interpréter le langage. Ah ! ces notes ! ce mal nécessaire ! Ceux qui vivent dans l'entourage du corps enseignant

savent combien l'établissement des notes est un travail long, ardu, redouté, que personne, je vous l'assure, ne prend à la légère. — Supposons que le maître ait su éviter deux exagérations : s'illusionner sur la valeur de ses élèves en octroyant de trop bonnes notes ou, au contraire, noircir le tableau en se montrant plus royaliste que le roi. Les carnets arrivent. Heureux les parents qui ont à signer des colonnes de 1, de 1 1/2, même de 2. Ce langage-là est facile à comprendre et ne soulève, ordinairement, pas de contestation : l'enfant est bien doué, appliqué, studieux, le maître est un bon maître, pas de problème sur l'orientation future, tout va très bien. Laissons donc ces heureux parents savourer leur bonheur et occupons-nous de ceux qui ont à comprendre un autre langage : celui de ces 2 1/2, de ces 3, de ces 4 (et plus) qui déparent les carnets de nos écoliers et qui chagrinent, qui vexent, qui humilient, ou qui inquiètent aussi, ce qui est une réaction plus juste. Pauvres parents ! que devez-vous comprendre ?

Eh ! bien, peut-être tout simplement que votre enfant est un *paresseux* ou un incorrigible *étourdi.* Demandons-nous d'où proviennent ces défauts ? Age en dessous de la moyenne, santé déficiente, croissance exagérée, drame intérieur causé peut-être par une situation familiale en déroute ? Si aucun de ces motifs n'entre en jeu, s'il s'agit de défauts de caractère, il y a lieu de réprimander sévèrement, éventuellement d'imposer une punition, privation d'un jouet, d'un cadeau, etc.

Les mauvaises notes peuvent être aussi le fait d'enfants trop jeunes, pas assez mûrs, quoiqu'ayant l'âge légal, pour suivre le cours dans lequel ils sont. Et là s'imposera probablement une décision héroïque : le *redoublement de la classe,* ou pour des enfants plus jeunes le placement momentané peut-être dans une école spéciale. Certains parents, malheureusement, s'en font une bête noire, s'opposent formellement à pareille éventualité, l'envisagent comme une catastrophe. Qu'il y ait pour l'enfant qui répète sa classe, et même pour sa famille, une blessure d'amour-propre, c'est indéniable et personne n'y peut rien. Qu'on change l'élève d'école pour atténuer cette blessure, c'est compréhensible. Mais, est-ce raisonnable, pour éviter la souffrance d'une humiliation, qui sera passagère, de refuser à un enfant la chance d'améliorer ses résultats scolaires, de lui imposer une nouvelle année de déboires et d'échecs ? Je peux citer le nom de parents qui, constatant la peine qu'avait leur fillette à suivre, ont pris eux-mêmes la décision de faire redoubler l'année et en ont été récompensés par une appréciable amélioration. Je m'empresse d'ajouter que le maître qui accueille un tel enfant doit faire preuve de délicatesse et de bonté et éviter toutes vexations.

Les enfants peu doués

Enfin, hélas ! il faut le dire, les mauvaises notes sont l'apanage des enfants *peu doués.* Et ce sont ces cas-là qui suscitent les plus difficiles

acceptations. Pourtant, il y a des parents qui doivent accepter d'avoir des enfants malades ou infirmes et qui le font d'une manière sublime. En parlant d'enfants peu doués, je pense à ceux dont les déficiences intellectuelles ou caractérielles sont si graves qu'elles relèvent de la pédagogie curative. Des classes spéciales sont créées à leur intention et les parents doivent être renseignés, orientés sur les mesures à prendre. Nous souhaitons que ces classes soient bientôt en nombre suffisant pour accueillir tous les enfants à qui elles permettraient de se développer. Un préjugé malheureux persiste encore chez nous au sujet de ces classes, à tel point que des parents reculent avec horreur devant la perspective d'y placer leur enfant. Et pourtant, c'est dans une telle classe que celui-ci sera heureux, qu'il pourra s'épanouir, rattraper peut-être son retard, parce qu'il y trouvera des méthodes et un programme adapté à ses possibilités intellectuelles et manuelles.

En soulevant la question douloureuse des enfants *peu doués,* je cite maintenant ceux qui ne sont pas à proprement parler des *déficients,* mais dont l'intelligence ne pourra jamais saisir, retenir, assimilier les mystères impénétrables des branches purement scolaires. Ils ont beau faire, ils ont beau s'appliquer dans la mesure de leurs moyens, ils n'arrivent pas au succès et, par cela même, ils se découragent ou sont tentés de le faire. Certains parents disent : « Il pourrait déjà, s'il voulait. » Mais, justement, et c'est là le drame, ils ne peuvent pas. D'autres se plaignent : « Le maître (ou la maîtresse) n'est pas assez sévère. » Hélas ! la sévérité ne supplée pas au raisonnement qui permettrait d'accorder les participes, de trouver la marche d'un problème ou la fonction des mots de la phrase ! L'instituteur se rend bien compte de la situation, mais ne peut qu'essayer, à mots couverts, de la faire comprendre. Quelquefois, les parents déçus, humiliés, accablent l'enfant de gronderies et de punitions, le taxent de paresseux, peut-être bien à tort, car qui sait si l'enfant, pour gagner ces pauvres notes, n'a pas fait autant d'efforts que le premier de classe bien doué ; ou bien, ils accusent le maître d'incapacité et de partialité, ce qui est injuste aussi, puisque d'autres enfants, suivant le même cours, parviennent à de très bons résultats.

L'attitude raisonnable est celle de ces parents clairvoyants qui, comprenant qu'il lui sera impossible plus tard de poursuivre des études, admettent que l'enfant redouble sa classe quand la nécessité l'impose, ne cessent d'encourager et de louer ses efforts, s'ingénient à découvrir et à cultiver les autres dons que reçoivent la plupart des enfants peu ouverts à l'étude proprement dite : un sens pratique aigu, le talent de se débrouiller, des aptitudes manuelles, des qualités de cœur et de volonté, de persévérance, de ténacité qui dépassent, en valeur, les dons intellectuels. Ces parents n'encouragent pas le laisser-aller ou l'inertie par des réflexions du genre de celles-ci : « L'instruction, ça ne sert à rien. — Dans la vie, suffit de savoir se débrouiller. — Moi, je ne valais rien à l'école, j'ai quand même fait mon chemin. » Au contraire, ils se persuadent et per-

suadent l'écolier qu'il faut continuer l'effort, que tout effort compte, qu'il compte plus que le résultat. Ils savent que par l'effort, l'enfant *cultive sa volonté,* même s'il n'est jamais récompensé par des résultats scolaires bien satisfaisants. Ils comprennent que s'il a acquis, par l'école, l'habitude de l'effort soutenu, du travail accompli coûte que coûte, il est bien armé pour la vie, car il apportera, dans la profession même très humble qu'il choisira, cette habitude de vouloir toujours bien faire. C'est pour la même raison que nous, les maîtres, devons secouer un peu ces enfants, pour leur faire rendre le maximum de leurs possibilités, et ne pas leur laisser croire qu'on les abandonne ou qu'on s'en désintéresse. En conclusion, disons que ces enfants doivent se sentir sans cesse encouragés. L'idéal serait que le maître, tout au long de l'année et surtout à l'approche des examens où son amour-propre, à lui, est en jeu, que le maître, dis-je, n'oublie pas cet aspect si important de sa tâche éducative.

Un mot des punitions

Je voudrais ajouter encore un mot à propos des *punitions.* — Je ne fais qu'effleurer le sujet, car le traiter à fond m'entraînerait à abuser de votre patience. — La nature humaine n'étant point parfaite, l'élève se rend coupable de méfaits qui encourent des sanctions, en général des tâches écrites supplémentaires. Souvent, les parents ne s'en aperçoivent même pas, le fautif étant assez habile pour s'en acquitter « en douce » (permettez-moi cette expression). Mais il ne peut pas toujours se cacher et même, de temps en temps, ô honte des hontes ! il devra faire signer sa copie. Chers parents, devant le fait d'une punition, une seule attitude s'impose à vous : *prendre, coûte que coûte, en présence de l'enfant, le parti du maître,* feignant au besoin de vous montrer sceptiques sur la version fournie par le coupable, quitte, naturellement, à venir, à son insu, trouver le maître, pour obtenir des éclaircissements, surtout s'il s'agit de punitions importantes. Si peu que vous montriez votre désapprobation vis-à-vis de la punition imposée, *l'enfant se sent soutenu,* l'autorité du maître est sapée, l'effet de la punition aboli. Il se peut que vous ne soyez pas d'accord avec une punition, et avec raison, mais ne le laissez pas voir à l'intéressé. Exprimez votre point de vue au maître, verbalement ou par écrit, mais il ne vous appartient pas de dispenser vous-même l'enfant de sa punition. Enfin, si l'enfant se plaint d'être puni injustement, par exemple dans le cas de sanctions collectives point trop sévères, dites-lui et dites-vous qu'il expie, en cette occasion, les nombreuses autres fois où il ne s'est pas fait pincer.

*

Je crois avoir fait le tour des problèmes les plus importants que pose la collaboration école-foyer. Je ne prétends pas avoir vidé la question.

En vous exposant l'impérieuse nécessité de cette collaboration et les exigences qu'elle impose aux parents et au corps enseignant, je me suis efforcée de traiter le sujet en faisant appel à l'expérience, au bon sens, à des faits vécus, en tenant compte des conditions de vie actuelles.

Je suis persuadée que beaucoup de parents peuvent se rendre le juste témoignage d'accomplir au mieux leur noble tâche si difficile. Leurs efforts, leurs sacrifices, unis à ceux d'un corps enseignant dévoué, les grâces d'état que, jour après jour, nous demandons les uns et les autres, ne peuvent manquer d'assurer la réussite de cette œuvre que nous édifions ensemble : l'éducation et l'instruction de *nos* enfants.

YVONNE STEINAUER

ALBIN BAERISWYL S. A.
Chauffages centraux
Installations sanitaires
Av. St-Paul 13 FRIBOURG
Tél. (037) 2 15 65

Le Café l'ARABE toujours bon
Eigenmann et Keller S. A.

SPÉCIALITÉ D'AGENCEMENTS SCOLAIRES

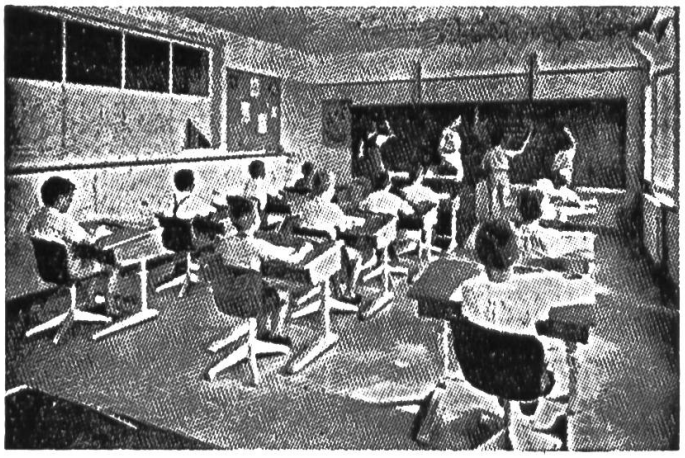

GREMION FRÈRES
NEIRIVUE Tél. (029) **3.55.81**